

Conseil — en bref —

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 20 juin 2023

Administration générale

Autorisation – Service d'impression pour la sensibilisation de la population sur les mines – Mode de répartition

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la dépense reliée à l'impression et la distribution des pamphlets et d'octroyer le contrat d'impression à Imprimak. Il est également résolu de répartir le cout total comme recommandé au comité de l'administration générale.

Autorisation de recherche de prix – Banque d'heure professionnelle avec un ingénieur forestier

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le directeur de la gestion du territoire à aller en recherche de prix afin d'obtenir une banque d'heure pour les services d'un ingénieur forestier.

Entérinement et nomination de ressources à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche des ressources suivantes, aux conditions de travail en vigueur à la MRC :
 - M. Jonathan Lafrance Gagnon, technicien en évaluation (poste étudiant) pour le service de l'évaluation foncière;
 - Mme Chantal Gélinas, secrétaire-réceptionniste pour le service de l'administration générale;
 - Mme Meggy Duquette, technicienne en administration pour le service de l'environnement;
 - M. Bernard Caron, technicien en évaluation SHQ pour le service de l'évaluation foncière;
 - M. Ian Fournier, technicien en géomatique pour le service de l'évaluation foncière;
 - Mireille Cousineau, Préposée à l'information touristique (saison estivale 2023);

Autorisation – Affichage de poste – Technicien en évaluation

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à entreprendre toute démarche relative au processus de dotation afin de pourvoir les deux postes pour le service de l'évaluation foncière.

Modification de la Politique des conditions de travail des cadres

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la Politique des conditions de travail des cadres actuellement en vigueur afin d'y retirer le poste de directeur général adjoint, les conditions de travail associées à cette fonction étant négociées et convenues par contrat individuel de travail.

Note au procès-verbal – Information – Résolution 2023-R-AG172 - Modification du titre d'emploi du poste de Greffière et des conditions de travail

- Madame Lamarche informe le public que Monsieur le conseiller Neil Gagnon était absent au comité de l'administration générale du 7 juin ainsi qu'il s'est retiré lors du préambule au point 100-7.

Modification du titre d'emploi du poste de Greffière et des conditions de travail

- il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale de la MRC à réaliser toutes les démarches relatives la modification du titre du poste de greffière pour le titre du poste de greffière adjointe afin de répondre aux exigences légales qui encadrent la MRC, ainsi que de modifier la Politique des conditions de travail des cadres afin d'ajouter une classe d'emploi adaptée pour ce poste.

Modification à l'organigramme de la MRC et dotation – Poste de directeur général adjoint et directeur des ressources humaines

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale de la MRC à réaliser toutes les démarches relatives à la modification de l'organigramme pour permettre la modification du poste de directeur général adjoint et directeur des ressources humaines pour la création du poste de directeur général adjoint et gestionnaire de projet et de doter ce poste.

Dotation au poste de directrice générale adjointe et gestionnaire de projet

- Il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche effective de madame Carolane Saumur Belley au poste de directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, et ce, selon les conditions de travail conclu avec la candidate retenue à la suite de la signature du contrat individuel.

Autorisation de signature des effets bancaires et abrogation de la résolution 2023-R-AG141

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau abroge la résolution 2022-R-AG038 et 2022-R-AG455 :
 1. Abroge toute autre résolution ou acte du conseil antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité régionale de comté ou des Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau;
 2. Autorise les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC) et les Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau (TNO), tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes, soit de la MRC, soit des TNO :

- Madame Chantal Lamarche, préfète, ou Madame Jocelyne Lyrette, préfète suppléante (personnes élues);
- Madame Joanie Courchaine, directrice générale et greffière trésorière ainsi que madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe (membres du personnel autorisés);

Pour autant que les effets bancaires susmentionnés comportent obligatoirement au moins deux signatures, c'est-à-dire celle d'une personne élue ainsi que celle d'un membre du personnel autorisé.

Modification de la résolution 2018-R-AG269 - Signature des actes notariés requis au nom de la MRC – Signataires autorisés

- Il est résolu que les membres suivants de ce conseil et les officiers suivants soient autorisés à signer, paritairement, par un membre du conseil et un fonctionnaire, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, tout acte notarié dont la conclusion et la signature sont requises selon la Loi ou qui sont requises par une résolution de ce conseil et non autrement prévu par une autre résolution :
 - Membres du conseil :
 - o La préfète/préfet
 - o La préfète suppléante/préfet suppléant
 - Fonctionnaires :
 - o La directrice générale et greffière trésorière/directeur général et greffier trésorier
 - o La directrice générale adjointe/directeur général adjoint

Ajout de titulaire – Madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe – Carte de crédit Visa Desjardins

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'acquisition d'une carte de crédit Visa Desjardins de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour madame Carolane Saumur Belley, avec une limite de crédit de 10 000 \$, afin de prévoir les dépenses liées au poste de directrice générale adjointe.

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport annuel 2022 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Le rapport annuel 2022 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est déposé aux membres du conseil. Les membres du conseil désirent souligner l'excellent travail de madame Natacha Desjardins, agente

de communication qui a produit en entier le rapport annuel pour l'année 2022.

Conseil

Appui au Cégep de l'Outaouais pour devenir un établissement reconnu dans le cadre des bourses Parcours pour la mobilité étudiante

- Il est unanimement résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau appuie la demande du Cégep de l'Outaouais dans le but de devenir un établissement reconnu dans le cadre des bourses Parcours pour la mobilité étudiante. Il est également résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise par la présente, madame Chantal Lamarche, préfète ainsi que madame Joanie Courchaine, directrice générale et greffière trésorière à signer pour et au nom de la MRCVG, tous documents donnant effet à la présente résolution.

Appui résolution no. R2306-1 de la Chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau – Plan de récupération nécessaire rapidement

- il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau appuie la résolution no. R2306-1 de la chambre des commerces de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau.

Gestion financière et administrative

Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes – Période du 17 mai au 20 juin 2023

- Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes pour la période du 17 mai au 20 juin 2023.

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport financier de l'exercice 2022 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Madame la préfète dépose au Conseil le rapport financier de l'exercice 2022 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, lequel sera disponible sur le site Internet de la MRC.

Note au procès-verbal - Dépôt du rapport financier de l'exercice 2022 des TNO de La Vallée-de-la-Gatineau

- Madame la préfète dépose au Conseil le rapport financier de l'exercice 2022 des TNO de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, lequel sera disponible sur le site Internet de la MRC.

Élections

Note au procès-verbal – Dépôt – Rapport d'activités de la trésorière au Conseil de la MRC

- Le rapport d'activité de la trésorière d'élections de la MRCVG est déposé aux membres du Conseil.

Protection contre les incendies

Appui de la résolution 0-010523-103 de la municipalité de Grand-Remous – Demande au ministre de la Sécurité Publique

- Il est résolu par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution 0-010523-103 de la municipalité de Grand-Remous.

Modification de l'annexe A de l'entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant la fourniture de services entre la municipalité de Grand-Remous et la MRC Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'approuver la révision de la l'annexe A de l'entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant la fourniture de services entre la municipalité de Grand-Remous et la MRC Vallée-de-la-Gatineau et d'autoriser la préfète ainsi que la directrice générale de procédé à la signature de l'annexe A révisé.

Modification de la résolution 2023-R-AG094 - Autorisation d'acquisition de trois roues mule II pour transport de brancard

- Il est résolu par le conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau que la municipalité de Lac-Sainte-Marie soit remplacée par la municipalité de Kazabazua. Il est également résolu d'autoriser l'acquisition de trois roues Mule II pour transport de brancard pour chacun des trois pôles de la MRC.

Hygiène du milieu

Avis de motion – Projet de règlement 2023-374 « abrogeant et remplaçant les règlements 2016-297 et antérieurs et édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

- Avis est donné par monsieur le conseiller Nicolas Malette qu'un règlement portant le numéro 2023-374 « abrogeant et remplaçant les règlements 2016-297 et antérieurs et édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2023-374 « abrogeant et remplaçant les règlements 2016-297 et antérieurs et édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

- Le projet de règlement numéro 2023-374 « abrogeant et remplaçant les règlements 2016-297 et antérieurs et édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Annulation de l'appel d'offres 220805 « Aménagement d'un abri pour les produits chimiques et d'un enclos d'écocentre au Complexe environnemental Sud (Kazabazua) », rejet des soumissions pour l'appel d'offres 220805 et autorisation pour le lancement d'un nouvel appel d'offres

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau D'annuler l'appel d'offres 220805 visant l'aménagement d'un abri pour les produits chimiques et d'un enclos d'écocentre au Complexe environnemental Sud (Kazabazua), de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 220805, d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres visant uniquement l'aménagement d'un enclos d'écocentre au Complexe environnemental Sud répondant aux besoins et spécifications requises ainsi que d'autoriser la direction générale à octroyer un contrat pour l'aménagement d'un abri pour les produits chimiques au Complexe environnemental Sud, au plus bas soumissionnaire conforme, suite à la recherche de prix qui sera réalisée, pour entérinement ultérieur par le conseil.

Octroi de contrat – Révision des plans et devis pour l'aménagement d'un enclos de béton et d'un abri de produits chimiques pour l'écocentre au Complexe environnemental Sud (Kazabazua) et surveillance des travaux

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : d'annuler la résolution 2023-R-AG041 « surveillance des travaux d'aménagement d'un abri pour les produits chimiques et d'un enclos d'écocentre au Complexe environnemental Sud » ainsi que d'octroyer un mandat à DWB Consultants pour la révision des plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux d'aménagement d'un abri pour les produits chimiques et d'un enclos d'écocentre au Complexe environnemental Sud à un montant initial de 3 900 \$, sans taxes, et de prendre cette dépense à même le budget courant 2023 du service de l'environnement.

Autorisation – poursuite des démarches relatives à l'implantation d'un incinérateur et gestion locale pour le traitement de résidus ultimes

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le service de l'environnement à poursuivre ses recherches et ses démarches quant au projet d'implantation d'un incinérateur en sol Val-Gatinois pour le traitement des résidus ultimes, selon la réglementation et les orientations gouvernementales en vigueur.

Aménagement et développement

Demande d'une suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au MRNF de suspendre temporairement l'octroi de nouveau titre minier dans le but de favoriser le processus de délimitation des TIAM par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, le tout selon la carte déposée en complément à cette présente résolution et qui sera transmise au MRNF.

Entérinement de signatures - Baux des lieux d'accueil touristique (Aumond et Grand-Remous)

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner la signature des baux des lieux d'information touristique par Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC, avec les municipalités d'Aumond et de Grand-Remous, pour la location des locaux où seront situées les bureaux d'accueil touristique dans ces municipalités pour la saison estivale 2023 aux mêmes conditions que celles déterminées pour l'année 2022 et le tout comme recommandé

par le comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 8 juin 2023 dans ce dossier.

Entérinement de signature – Demande d'agrément et d'autorisation d'affichage pour le bureau d'accueil touristique de Low et le bureau d'accueil touristique de Gracefield

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC, à signer la demande d'agrément et d'autorisation d'affichage pour les bureaux d'accueil touristique de Low et Gracefield, le tout comme recommandé par le comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 8 juin 2023 dans ce dossier.

Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente avec Services Québec – Mesure « Soutien aux travailleurs autonomes »

- il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC, à signer pour et au nom de la MRC l'entente relative à la mesure « Soutien aux travailleurs autonomes » avec Services Québec et mandate M. Marc Cloutier à titre de signataire pour la réclamation mensuelle de paiement et pour la transmission du rapport mensuel prévu à cette entente, conformément à la recommandation formulée à l'occasion de la rencontre du comité d'Aménagement et de Développement tenue le 8 juin 2023.

Autorisation de signature – Protocole d'entente 2023 encadrant le versement par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'aides financières au Guichet unique des transports adapté et collectif de La Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG)

- Il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau décide d'autoriser la signature, par la préfète et la directrice générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, du protocole d'entente de gestion entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) pour l'année 2023 et d'acquiescer au versement des subventions provenant du MTQ au GUTACVG, qu'il s'agisse du transport collectif ou du transport adapté, à partir du moment où elles sont reçues par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, selon les modalités et le délai prescrits par le protocole d'entente.

Autorisation de signature des rapports d'exploitation en transport adapté et en transport collectif pour l'année 2022 et demande de subventions au ministère des Transports du Québec (MTQ) de l'année 2023

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à signer les rapports d'exploitation du transport adapté et du transport collectif pour l'année 2022 et de transmettre au MTQ la reddition de comptes accompagnée des états financiers vérifiés pour l'exercice 2022 du Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau.

Programme de subvention du transport adapté 2023 – demande de subvention au Ministère des Transports du Québec (MTQ)

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la directrice générale et greffière trésorière a signé tout document relatif nécessaire à ce programme.
- Il est également résolu que le conseil de la MRCVG :
 - Confirme l'adhésion de la MRCVG au transport adapté ainsi que son engagement à payer sa part respective des coûts engendrés par la desserte de son territoire.
 - Confirme que le nombre de déplacements réalisés par les personnes handicapées au cours de l'année 2022 est de 18 500 déplacements et que le nombre de déplacements prévus pour l'année 2023 est de 20 100 déplacements.
 - Confirme l'approbation et la transmission du rapport d'exploitation en transport adapté (STA) accompagnés des états financiers vérifiés pour l'année 2022;
 - Confirme l'adoption du plan de transport, de développement des services et de stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au Ministère – 2023.

Plan de transport de développement des services et de stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère 2023 – Guichet unique des transports adapté et collectif de La Vallée-de-la-Gatineau – Approbation conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ)

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en complément des confirmations transmises au MTQ pour l'année 2023, confirme la participation financière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Programme de subvention au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports du Québec (MTQ);

- Que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en complément des confirmations transmises au MTQ pour l'année 2023, approuve le Plan de transport de développement des services et de stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère 2023 tel que proposé par le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau, le tout conformément aux exigences du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports du Québec (MTQ);
- Que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confirme que le nombre de déplacements pour l'année 2020, dans le cadre du service du transport adapté du GUTACVG est de 12 764 déplacements;
- Que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confirme que le nombre de déplacements pour l'année 2021, dans le cadre du service du transport adapté du GUTACVG est de 16 679 déplacements;
- Que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confirme que le nombre de déplacements pour l'année 2022, dans le cadre du service du transport adapté du GUTACVG est de 18 500 déplacements ;
- Que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confirme que le nombre de déplacements prévus pour l'année 2023, dans le cadre du service du transport adapté du GUTACVG sera de 20 100 déplacements.

Modification de la résolution 2019-R-AG013 – Nomination de Mme Marjorie Lemire-Garneau à titre de représentante de la MRC à la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)

- Il est résolu que le Conseil de la MRCVG modifie la résolution 2019-R-AG013 afin de nommer Mme Marjorie Lemire Garneau, ou son substitut nommé par la direction générale en cas d'absence, pour siéger à la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, en remplacement de Mme Joanie Courchaine.

Adoption – Rapport annuel (2022-2023) du Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) – Accès entreprise Québec

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter rapport annuel (2022-2023) du Plan d'intervention et d'affectation des ressources modifié, tel que présenté, conformément

aux exigences prévues à la Convention d'aide financière intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et la MRCVG dans le cadre du réseau « Accès entreprise Québec ».

Adoption – Rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité volet 3 (FRR volet 3) 2022-2023

- Il est résolu que le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité (volet 3) 2022-2023, pour diffusion sur le site web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre le MAMH et la MRC.

Adoption – Rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité volet 4 (FRR volet 4) année 2021-2022 et année 2022-2023

- Il est résolu que le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité (volet 3) pour l'année 2021-2022 et pour l'année 2022-2023, pour diffusion sur le site web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre le MAMH et la MRC.

Octroi de contrat AO230403 – Aménagement de 3 haltes cyclables sur la Véloroute des draveurs

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat 230403 pour l'aménagement de 3 haltes cyclables sur la Véloroute des draveurs conformément au plan d'aménagement proposé à « Construction FGK inc. » pour le montant total soumis de 408 051,47\$ avant taxe.

Demande d'accès à l'information au Bureau du Coroner du Québec – Causes et nombre d'accidents mortels répertoriés sur la route 105 entre les municipalités de La Pêche (Wakefield) et Grand-Remous

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC d'adresser au Bureau du Coroner du Québec une demande d'accès à l'information permettant d'obtenir pour les cinq (5) dernières années, concernant le tronçon situé entre les municipalités de La Pêche (Wakefield) et Grand-Remous ;
 - Le nombre d'accidents répertoriés sur la route 105;
 - Les causes des décès associées à ces accidents.

Demande - Réduction de la vitesse sur la route 105 – Municipalité de Bois-Franc

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de ne pas appuyer la demande de la municipalité de Bois-Franc à l'effet d'adresser au ministère des Transports et de la Mobilité durable, une demande de réduction de la vitesse sur le tronçon de la route 105 situé dans la municipalité de Bois-Franc.

Avis de conformité du règlement no. 2023-06-001 modifiant le règlement de zonage no. 92-10-02 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie en vue d'autoriser des établissements d'hébergement touristique de courte durée pour les résidences secondaires sur certaines parties du territoire

- Il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 2023-06-001 de la municipalité de Lac-Sainte-Marie modifiant le règlement de zonage no. 92-10-02 en vue d'autoriser des établissements d'hébergement touristiques de courte durée pour les résidences secondaires sur certaines parties du territoire et demande à la directrice générale adjointe d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

Demande d'accès à l'information – ministère des Transports et de la Mobilité durable – Réduction de vitesse de la sortie de Messines à l'entrée sud de Maniwaki

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de présenter une demande d'accès à l'information au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'avoir l'analyse effectuée préalablement la réduction de vitesse ainsi que l'étude du projet pilote à la suite de la réduction de vitesse.

Adoption – Règlement 2023-373 « Relatif à la démolition d'immeubles pour les territoires non organisés (TNO) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le règlement 2023-373 « relatif à la démolition d'immeubles pour les territoires non-organisés (TNO) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau » tel que présenté.

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Révision de l'étude du carrefour giratoire pour le raccordement de la route 105 et de l'autoroute 5

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de présenter une demande au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec afin d'effectuer une autre analyse

en lien avec le moyen de raccordement de l'autoroute 5 et la route 105.

- Il est également résolu par le conseil de la MRCVG de demander au MTQ ;
 - L'étude du coût de raccordement par voie de carrefour giratoire versus le coût d'une autre façon de raccordement;
 - Les données de débit journalier moyen estival pour les mois de juin, juillet, août et septembre (DJME).

Octroi de contrat – Publicité touristique FRR Volet 3

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat à l'entreprise PIXEL afin de réaliser la publicité pour la campagne publicitaire touristique issue du Fonds Région et Ruralité Volet 3.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
aura lieu le mercredi le 29 août
2023.**

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites,
est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure
et à sa signature par la préfète.